



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2018**

Public : 2 personnes

L'an deux mil dix-huit, le 13 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2018

Présents : Mme Claudette SORIN, M. Michel MAURICE, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Sandrine MAURICE, Mme Aurore BOIDRON, M. Davis BORNET, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Arnaud CLEMENT, M. Patrick JULIEN.

Absents excusés : M. Yan PERTHUIS qui donne procuration à M. Luc MARCHAND.

Absents : Mme Christine DARDEAU, M. Didier ROUILLARD, M. Benoît OLLIVIER.

Secrétaire de séance : M. Philippe GRANADOS

Approbation du procès-verbal du 27 mars 2018

Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

**Approbation du Compte de Gestion 2017
Budget Principal**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame Annick MENARD, Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4) Après s'être assuré que les comptes du CCAS ont été ramenés à zéro et correctement réintégrés dans le budget de la commune ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2017

Budget Principal

Monsieur Michel MAURICE présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2017 arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement :

- Dépenses	454 106.54 €
- Recettes	440 150.30 €
- Report 2016	171 808.92 €
- Excédent	157 852.68 €

Investissement :

- Dépenses	187 043.68 €
- Recettes	189 002.23 €
- Report 2016	49 153.35 €
- RAR dépenses	1 250.00 €
- RAR recettes	14 000.00 €
- Déficit	34 444.80 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.
Madame le Maire n'a pas participé au vote.

Affectation du Résultat d'Exploitation de l'Exercice 2017

Budget Principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune, le 13 avril 2018

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de	157 852.68 €
- Un déficit cumulé d'investissement de	34 444.80 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- le solde disponible de 157 852.68 € est affecté comme suit :

- . Reprise en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) la somme de 123 407.88 €.
- . Reprise au 1068 à titre obligatoire la somme de 34 444.80 €

Vote du Budget Primitif 2018 **Budget Principal**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents le budget primitif de la Commune arrêté aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	535 835.88 €
Recettes	535 835.88 €

Section d'Investissement :

Dépenses	91 381.80 €
Recettes	91 381.80 €

Instruction des autorisations d'urbanisme – Convention d'organisation entre les communes et la Communauté de Communes du Grand Chambord

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Grand Chambord a créé un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, mis à disposition de la commune depuis le 01 juillet 2015.

Afin de matérialiser cette mise à disposition, les communes et la CCGC ont signé deux conventions :

- l'une définissant les modalités de mise à disposition du service (organisation administrative du service) pour une durée de 3 ans non renouvelable ;
- l'autre définissant l'organisation du service (sans durée).

La convention fixant l'organisation administrative arrivant à échéance, et dans un souci de bonne organisation, de rationalisation des services et de poursuite du processus de mutualisation, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet de convention « administrative » régissant le service commun pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois par reconduction tacite.

L'organisation technique du service est inchangée et reste régie par la convention dite technique signée au moment de la création du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le projet de convention « administrative » régissant le service commun ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Grand Chambord ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe les membres présents :

- Que l'école de FEINS viendra le 31 mai à Crouy dans le cadre de l'Etoile Cyclo. Les déjeûners seront pris au restaurant scolaire.
- Que l'école de Saint-Ay viendra au camping et prendra ses repas au restaurant scolaire dans le cadre d'un projet scolaire.

- Que la cantinière sera absent pour raisons de santé à compter du 17 mai. Il convient de prévoir l'organisation pendant son absence.

- Que les inscriptions scolaires auront lieu à la mairie à partir du 16 avril.

- Que l'article paru dans la Nouvelle République sur la réunion concernant les communes nouvelles est erroné.

Seuls les conseillers municipaux sont conviés.

Il s'agit juste d'une réunion pour déterminer les mutualisations qui seraient possibles entre les communes de Crouy sur Cosson, Thoury, la Ferté Saint-Cyr et Saint-Laurent-Nouan.

- Elle fait le point sur l'exercice nucléaire qui a eu lieu les 11 et 12 avril.

- Elle informe que l'IME des Basses Fontaines remercie la commune pour la subvention donnée pour le Cross.

Monsieur BORNET rappelle que le conseil devait se prononcer sur les horaires de l'éclairage public ;

Après discussion il est convenu d'appliquer les horaires suivants pour l'extinction de l'éclairage public :

Horaires d'été du 1^{er} Mai au 30 septembre à partir de 23 h 00

Horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 30 avril à partir de 22 h 00

Pas de changements le matin.

Madame le Maire donne la parole à Messieurs DERENTY et SOUCHET.

Ils informent les élus de l'état de délabrement du Chemin des Besnardières, il serait indispensable de passer une lame pour bomber le chemin.

Ils informent également qu'il faudrait revoir les emplacements des bacs de collectes des ordures ménagères entre la Cordellerie, les Besnardières et les Coudrays.

Madame le Maire informe qu'un devis sera demandé pour le chemin, et qu'elle fera déplacer le SIEOM, qui est responsable de la collecte des ordures ménagères.

La séance est levée à 21 h 30

Le secrétaire de séance
M. Philippe GRANADOS

Le Maire
Mme Claudette SORIN